

Le 10 octobre 2024

Par courrier électronique et poste

Municipalité de Lacolle
1, rue de l'Église Sud
Lacolle, QC J0J 1J0

Compétence de M. Silvio Gaudio, directeur général

Objet: Transmission de documents

M. Gaudio,

Nous vous acheminons en annexe à la présente, copie certifiée conforme de la résolution 17400-24 entérinée par les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu siégeant en séance ordinaire le 9 octobre 2024, laquelle s'explique d'elle-même.

Anticipant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur général et greffier-trésorier,



Joane Saulnier

JS/mfg

p.j. Résolution 17400-24
Certificat de conformité (1)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ
Règlement 2024-0238
Municipalité de Lacolle
(art. 137.3 L.A.U.)

Je soussignée, Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, atteste par les présentes, sous mon serment d'office, que lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 9 octobre 2024, les membres ont approuvé, par la résolution 17400-24, le règlement 2024-0238 de la municipalité de Lacolle transmis conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et ce, puisque ce dernier est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC du Haut-Richelieu.

En foi de quoi j'é mets le présent certificat de conformité ce dixième jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



Me Joane Saulnier
Directeur général et greffier-trésorier
MRC du Haut-Richelieu

**Extrait du procès-verbal
de la séance ordinaire
du 9 octobre 2024**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le neuvième jour d'octobre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur, M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, et les conseillers régionaux suivants:

M. Yves Barrette, Saint-Alexandre, M. Serge Beaudoin, Clarenceville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Sylvain Raymond, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, M. Denis Thomas, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Mario van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Mélanie Dufresne, conseillère régionale.

Absence motivée : Mme Andrée Bouchard, préfète et mairesse de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Substitut : M. Pierre Lamoureux pour M. Raymond Paquette, Venise-en-Québec.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence de M. Réal Ryan, préfet suppléant.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Résolution 17400-24

**Avis technique
Municipalité de Lacolle
Règlement 2024-0238**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2024-0238 par le conseil de la municipalité de Lacolle et sa transmission conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Denis Thomas,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 2024-0238 adopté par le conseil de la municipalité de Lacolle puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

Signé: Réal Ryan, préfet suppléant

Signé: Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le directeur général et greffier-trésorier,


Me Joane Saulnier,
MRC du Haut-Richelieu